



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DE
LA VALLÉE-DE-L'OR, TENUE LE MERCREDI 17 MAI 2023 À 11 H, À LA
SALLE DU CONSEIL DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR, AU 42, PLACE
HAMMOND À VAL-D'OR**

SONT PRÉSENTS :

LE PRÉFET :

M. Martin Ferron, maire de la Ville de Malartic

LES CONSEILLÈRES DE COMTÉ:

Mme Guylaine Labbé, mairesse de la Municipalité de Belcourt

Mme Chantal Thibault, mairesse de la Municipalité de Rivière-Héva

Mme Jacline Rouleau, mairesse de la Municipalité de Senneterre-Paroisse

Mme Nathalie-Ann Pelchat, mairesse de la Ville de Senneterre

Mme Céline Brindamour, mairesse de la Ville de Val-d'Or

Formant quorum sous la présidence de M. Martin Ferron, préfet et maire de la Ville de Malartic.

EST ABSENTE :

Mme Catherine Larivière, conseillère déléguée de la Ville de Malartic

Sont également présents :

Me Marie-Hélène Bastien, directrice du Service du greffe et de l'évaluation

Mme Marie-Andrée Mayrand, directrice du Service du développement local et entrepreneurial

Mme Kim St-Amour, coordonnatrice des communications

M. Mario Sylvain, directeur du Service de l'aménagement

M. Christian Riopel, directeur général et greffier-trésorier

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président d'assemblée présente ses mots de bienvenue, constate le quorum et déclare la séance régulièrement constituée à 11 h.

2.0 DIRECTION GÉNÉRALE

2.01 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 mai 2023

Résolution # 109-05-2023

Il est proposé par Mme Céline Brindamour et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil des maires du 17 mai 2023, tel que déposé.

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2.0 DIRECTION GÉNÉRALE

2.01 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 mai 2023



- 2.02 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2023
- 2.03 Correspondance
- 2.04 Addenda no 1 à l'entente de délégation en matière d'évaluation foncière – Signature
- 2.05 Assemblée des MRC - Autorisation

3.0 SERVICE DU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET ENTREPRENEURIAL

- 3.01 Demande de contribution financière au 23^e gala entrepreneurial les Milléniums de Senneterre
- 3.02 FRR-volet 2 - Suivi des engagements MRCVO 2023-2024
- 3.03 FRR-volet 2 - Renouvellement adoption des priorités d'intervention MRCVO - 2023
- 3.04 Demande de candidature Attractivité Abitibi-Témiscamingue (AAT) - Recommandation
- 3.05 FRR-volet 2 - Programme de soutien aux événements et festivals - Festival Harricana de Vassan
- 3.06 FRR-volet 2 - Programme de soutien aux événements et festivals - FRIMAT
- 3.07 Fonds de mise en valeur du territoire - Demande OBVAJ - Approbation
- 3.08 SDLE – Entente sectorielle de développement (ESD) culturel A.-T. - Sollicitation d'un levier financier au MCCQ - Approbation

4.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ET DES COMMUNICATIONS

- 4.01 RH - Mouvements de main-d'œuvre
- 4.02 RH – Engagement de M. Youssef Boujenna, préposé à la collecte
- 4.03 RH – Engagement de M. Mustapha Izgzaoun, préposé à la collecte
- 4.04 RH – ERRATUM - Modification no 4 – Statut de deux salariés préposés à l'écocentre
- 4.05 RH – Modification no 6 – Boni applicable aux salariés occupant un poste de préposé à la collecte ou au camion à corbeilles
- 4.06 RH – Engagement de Mme Sylvie Arpin, coordonnatrice en attractivité
- 4.07 RH – Modification de statut – M. Christian Bellavance, conseiller aux entreprises sénior
- 4.08 RH – Engagement d'un(e) salarié(e) étudiant(e)
- 4.09 RH – Engagement de Mme Christine Martineau, coordonnatrice à la collecte des matières résiduelles

5.0 SERVICE ADMINISTRATIF ET PROJETS SPÉCIAUX

- 5.01 RF – Dépôt de la liste des chèques émis par le greffier-trésorier en avril 2023 ((MRC et TNO-Autres)
- 5.02 RF – Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 362-05-23 modifiant le règlement # 358-10-22 établissant la tarification et les intérêts des services relatifs à l'environnement et aux écocentres pour l'année 2023



- 5.03 TI – Contrat ADM-2023-003 concernant des services en cybersécurité – Octroi
- 5.04 ADM - Remboursements concernant la téléphonie IP
- 5.05 RM – Appel d’offres FOR-2023-001 concernant du scarifiage et reboisement dans la ville de Val-d’Or, secteur St-Edmond - Autorisation
- 5.06 RM – Appel d’offres FOR-2023-002 concernant la construction de chemins forestiers et récolte forestière d’environ 143 ha dans la ville de Val-d’Or, chemin Duval - Autorisation
- 5.07 RM – Appel d’offres FOR-2023-003 concernant la construction de chemins forestiers et récolte forestière d’environ 101 ha dans la ville de Malartic - Autorisation
- 5.08 RM – Appel d’offres FOR-2023-004 concernant la construction de chemins forestiers et récolte forestière d’environ 10 ha dans la municipalité de Rivière-Héva, chemin de la Rivière Cadillac – Autorisation

6.0 SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT

- 6.01 AME – Diffusion des données sur les prélèvements d’eau
- 6.02 FOR - Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) - Priorisation
- 6.03 AME - Certificat de conformité de la MRC – Règlement 2023-08 de la Ville de Val-d’Or
- 6.04 AME – Demande d’appui de Vidéotron

7.0 SERVICE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

8.0 COMITÉS (MRC ET AUTRES ORGANISMES)

9.0 CONFÉRENCE DES PRÉFETS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET AUTRES ORGANISMES

10.0 AFFAIRES DIVERSES

11.0 QUESTIONS DU PUBLIC

12.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée

2.02 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2023

Résolution # 110-05-2023

Il est proposé par Mme Jacline Rouleau et résolu unanimement d’approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2023, tel que soumis.

Adoptée

2.03 Correspondance

Le directeur général dépose la correspondance reçue ces dernières semaines dans les archives de la MRC.

Le conseil prend acte de la correspondance déposée.



2.04 Addenda no 1 à l'entente de délégation en matière d'évaluation foncière – Signature

Résolution # 111-05-2023

CONSIDÉRANT QUE la MRC possède un service de l'évaluation foncière;

CONSIDÉRANT QUE lors de la réunion du conseil de la MRC d'octobre 2022, l'addenda no 1 à l'entente de délégation en matière d'évaluation foncière fut présenté aux élus, lesquels s'en sont déclarés satisfaits et ont autorisé sa signature par la résolution 235-10-2022;

CONSIDÉRANT QUE cet addenda a été modifié afin d'ajouter des précisions et des éclaircissements;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, en regard de ces modifications, de resoumettre l'addenda no 1 à l'entente de délégation en matière d'évaluation foncière au conseil de la MRC afin de ratifier les modifications apportées;

CONSIDÉRANT QUE l'addenda no 1 à l'entente de délégation en matière d'évaluation foncière modifié a été présentée aux élus, lesquels s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacline Rouleau et résolu unanimement:

- D'approuver l'addenda no 1 à l'entente de délégation en matière d'évaluation foncière tel que soumis;
- De transmettre cet addenda aux villes de Malartic et Senneterre, pour signature;
- D'autoriser M. Martin Ferron, préfet de la MRC et M. Christian Riopel, directeur général, à signer ledit addenda.

Adoptée

2.05 Assemblée des MRC - Autorisation

Résolution # 112-05-2023

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée des MRC aura lieu les 31 mai et 1^{er} juin 2023 au Manège militaire de Québec;

CONSIDÉRANT QUE le préfet et le directeur général de la MRC sont habituellement présents lors de cet événement;

CONSIDÉRANT QUE pour l'assemblée de 2023, le préfet ne peut se libérer;

CONSIDÉRANT QUE Mme Jacline Rouleau, est intéressée et disponible afin de représenter la MRC de La Vallée-de-l'Or en remplacement du préfet;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Nathalie-Ann Pelchat et résolu unanimement: d'autoriser Mme Jacline Rouleau, préfète suppléante, et le directeur général à participer à l'assemblée des MRC devant avoir lieu les 31 mai et 1^{er} juin 2023, à Québec, et payer les frais afférant selon les règles internes en vigueur.

Adoptée

3.0 SERVICE DU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET ENTREPRENEURIAL

3.01 Demande de contribution financière au 23^e gala entrepreneurial les Milléniums de Senneterre

Résolution # 113-05-2023

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement économique de Senneterre (CDES) tiendra la 23^e édition du gala entrepreneurial les « Milleniums » prévu à l'automne 2023;

CONSIDÉRANT QUE l'événement a pour but de reconnaître le travail des entrepreneurs du pôle d'affaires de Senneterre;

CONSIDÉRANT QUE la MRCVO représentera la catégorie « Jeune entrepreneur »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantal Thibault et résolu unanimement, d'approuver le versement d'une commandite d'un montant de 2 500 \$ pour le gala *entrepreneurial les Milléniums de Senneterre* qui se tiendra le samedi 9 septembre 2023.

Adoptée

3.02 FRR-volet 2 - Suivi des engagements MRCVO 2023-2024

Résolution # 114-05-2023

CONSIDÉRANT QU'en conformité avec le suivi du FRR-volet 2 auprès du MAMH, l'entente requiert, en vertu de l'article 13.2 de ladite entente, de transmettre les documents concernant les politiques d'octroi des aides financières de la MRCVO;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Nathalie-Ann Pelchat et résolu unanimement :

- De déposer et d'adopter la Politique de soutien aux entreprises de la MRCVO, renouvellement du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, sans modifications;
- De déposer et d'adopter la Politique d'investissement commune des fonds locaux (FLI et FLS) de la MRCVO, renouvellement du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, avec les modifications apportées au cadre de gestion 2023-2025 par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE);
- De déposer la Politique du programme de soutien aux projets structurants (PSPS) de la MRCVO 2023-2024, adoptée par résolution # 077-04-2023 lors de la séance du conseil des maires du 19 avril 2023;



- De déposer la Politique du programme de soutien aux événements et festivals de la MRCVO 2023-2024, adoptée par résolution # 076-04-2023 lors de la séance du conseil des maires du 19 avril 2023.

Adoptée

3.03 FRR-volet 2 - Renouvellement adoption des priorités d'intervention MRCVO - 2023

Résolution # 115-05-2023

CONSIDÉRANT QU'il appartient à la MRCVO d'identifier ses propres priorités d'intervention et de mettre en place ses politiques de soutien dans son milieu, en conformité avec l'entente du FRR-volet 2;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacline Rouleau et résolu unanimement :

- D'adopter, en vertu de l'article 13.1 de l'entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2, les priorités d'intervention 2023 suivantes :
 - Planifier l'aménagement et le développement du territoire de la MRC;
 - Promouvoir et soutenir l'entrepreneuriat et l'entreprise avec divers outils et programmes d'aide financière;
 - Promouvoir et soutenir le développement rural par de l'aide financière à des projets locaux et des projets à l'échelle de la MRC;
 - Appuyer et favoriser des projets structurants locaux, inter-MRC et régionaux visant la croissance et l'amélioration du niveau de vie de la population dans les domaines sociaux, culturels, de la santé, de l'éducation, du récréotouristique et environnemental;
 - Favoriser la concertation avec les partenaires du territoire afin d'améliorer les pratiques d'attraction, d'intégration et de rétention de la main-d'œuvre et des nouveaux arrivants;
 - Favoriser et soutenir la desserte IHV (internet haute vitesse) et la téléphonie cellulaire sur le territoire de la MRC;
 - Travailler à l'amélioration de tous les modes et services de transport afin de faciliter les déplacements internes et externes des personnes et des biens sur le territoire de la MRC.

Adoptée



3.04 Demande de candidature Attractivité Abitibi-Témiscamingue (AAT) - Recommandation

Résolution # 116-05-2023

CONSIDÉRANT QUE Attractivité Abitibi-Témiscamingue (AAT) tiendra sa 5^e assemblée générale annuelle le 22 juin prochain;

CONSIDÉRANT QUE les règlements généraux requièrent un minimum de deux propositions de candidatures de gens provenant de la société civile et résidents du territoire de la Vallée-de-l'Or afin de siéger au conseil d'administration d'AAT;

CONSIDÉRANT QU'actuellement, les représentants de notre territoire sont Mme Hélène Paradis et M. Louis Bourget et que le mandat de M. Bourget est à renouveler;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacline Rouleau et résolu unanimement de recommander M. Louis Bourget à titre de représentant de la Vallée-de-l'Or au sein du conseil d'administration d'Attractivité Abitibi-Témiscamingue (AAT).

Adoptée

3.05 FRR-volet 2 - Programme de soutien aux événements et festivals - Festival Harricana de Vassan

Résolution # 117-05-2023

CONSIDÉRANT QUE le Festival Harricana de Vassan souhaite offrir une programmation de son festival du 30 juin au 2 juillet 2023;

CONSIDÉRANT QUE cette organisation souhaite offrir une programmation comportant des spectacles, des activités familiales et des compétitions équestres;

CONSIDÉRANT QUE la MRCVO souhaite soutenir les événements et festivals de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la politique des dons, commandites et aides financières de la MRCVO combine une contribution financière non remboursable et une commandite en environnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Céline Brindamour et résolu unanimement d'octroyer une aide financière non remboursable de 1 500 \$, combinée à une commandite à venir en soutien à la gestion des matières résiduelles, le tout en conformité avec la Politique du Programme de soutien aux événements et festivals du FRR-volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional de la MRCVO.

Adoptée

3.06 FRR-volet 2 - Programme de soutien aux événements et festivals - FRIMAT

Résolution # 118-05-2023



CONSIDÉRANT QUE le Festival de la relève indépendante musicale de l'Abitibi-Témiscamingue (FRIMAT) souhaite offrir une programmation de son festival du 20 au 22 juillet 2023;

CONSIDÉRANT QUE cette organisation souhaite offrir une vitrine aux artistes de la région et du Nord-du-Québec;

CONSIDÉRANT QUE la MRCVO souhaite soutenir les événements et festivals de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la politique des dons, commandites et aides financières de la MRCVO combine une contribution financière non remboursable et une commandite en environnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantal Thibault et résolu unanimement d'octroyer une aide financière non remboursable de 3 000 \$, combinée à une commandite à venir en soutien à la gestion des matières résiduelles, le tout en conformité avec la Politique du Programme de soutien aux événements et festivals du FRR-volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional de la MRCVO.

Adoptée

3.07 Fonds de mise en valeur du territoire - Demande OBVAJ - Approbation

Résolution # 119-05-2023

CONSIDÉRANT QUE l'Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie (OBVAJ) souhaite mettre en place deux stations de lavage d'embarcation mobiles destinées à lutter contre l'arrivée des espèces aquatiques envahissantes pour le secteur de Val-d'Or;

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise à protéger la faune aquatique actuelle et la qualité de nos plans d'eau qui sont des atouts majeurs au développement économique et touristique du territoire;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs partenaires et entreprises privées sont impliquées financièrement dans ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Céline Brindamour et résolu unanimement d'approuver une aide financière non remboursable de 11 000 \$ à l'Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie (OBVAJ), le tout en conformité avec la politique du Fonds de mise en valeur du territoire de la MRCVO.

Adoptée

3.08 SDLE – Entente sectorielle de développement (ESD) culturel A.-T. - Sollicitation d'un levier financier au MCCQ – Approbation

Résolution # 120-05-2023

CONSIDÉRANT QUE le 26 octobre 2022, la MRCVO confirmait par résolution # 241-10-2022 sa participation à l'entente sectorielle de



développement culturel en A.-T. et approuvait une somme de 12 000 \$, soit 6 000 \$ pour l'année 2022-2023 et 6 000 \$ pour l'année 2023-2024 provenant du FRR-volet 2 - soutien à la compétence de développement local et régional de la MRCVO;

CONSIDÉRANT QUE la MRCVO n'avait pas conclu d'entente avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) en raison de l'élaboration d'une politique culturelle en 2022-2023, prérequis pour conclure une entente et que celle-ci a été réalisée et déposée en janvier 2023;

CONSIDÉRANT QUE la MRCVO dépose une demande au MCCQ afin d'obtenir, par l'entremise de l'entente sectorielle de développement culturel déjà conclue avec le ministère, pour chacun des territoires de l'Abitibi-Témiscamingue, un levier financier équivalent à son implication financière, afin de favoriser le développement de la région de l'Abitibi-Témiscamingue en matière de culture par la concertation des territoires et la mise en commun des ressources;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantal Thibault et résolu unanimement :

- D'approuver le dépôt d'une demande auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec pour l'obtention d'un levier financier, équivalant aux sommes investies de 12 000 \$ pour les années 2022-2024;
- D'autoriser le préfet à signer la lettre de demande auprès du ministère.

Adoptée

4.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ET DES COMMUNICATIONS

4.01 RH – Mouvements de main-d'œuvre

Résolution # 121-05-2023

CONSIDÉRANT QUE différents mouvements de main-d'œuvre ont eu lieu à la MRC de La Vallée-de-l'Or;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a délégué au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* (RLRQ, chapitre C-27) aux termes de l'article 4.4 du *Règlement (# 333-01-09) décrétant les règles en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires*;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de ce même article, le directeur général doit déposer une liste des personnes ainsi engagées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Nathalie-Ann Pelchat et résolu unanimement de ratifier la liste des mouvements de main-d'œuvre déposée séance tenante et d'autoriser le directeur général à signer les documents afférents.

Adoptée



4.02 RH – Engagement de M. Youssef Boujenna, préposé à la collecte

Résolution # 122-05-2023

CONSIDÉRANT la pénurie de main-d'œuvre actuelle qui fait en sorte qu'il est très difficile de recruter et de conserver à l'emploi des travailleurs pour les emplois de type col bleu non spécialisé;

CONSIDÉRANT QUE le processus de recrutement habituel avait eu lieu, mais n'avait donné aucun résultat;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Vallée-de-l'Or a participé à une mission de recrutement au Maroc en juin 2022 pour tenter de recruter des préposés à la collecte et des préposés à l'écocentre;

CONSIDÉRANT QUE M. Youssef Boujenna a été sélectionné pour le poste de préposé à l'écocentre suite à cette mission de recrutement;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'immigration de M. Boujenna n'a jamais été reçue par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec après son envoi postal;

CONSIDÉRANT QUE les besoins de main-d'œuvre à la collecte des matières résiduelles sont criants;

CONSIDÉRANT QUE, pour faire la demande de permis de travail, M. Boujenna doit présenter un nouveau contrat de travail détaillé émis par la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantal Thibault et résolu unanimement :

- D'engager M. Youssef Boujenna à titre de préposé à la collecte pour un poste régulier à temps complet au port d'attache de Val-d'Or;
- Que M. Boujenna puisse entrer en fonction dès qu'il aura un permis de travail valide;
- D'autoriser le directeur général à signer les documents afférents.

Adoptée

4.03 RH – Engagement de M. Mustapha Izgzaoun, préposé à la collecte

Résolution # 123-05-2023

CONSIDÉRANT la pénurie de main-d'œuvre actuelle qui fait en sorte qu'il est très difficile de recruter et de conserver à l'emploi des travailleurs pour les emplois de type col bleu non spécialisé;

CONSIDÉRANT QUE le processus de recrutement habituel avait eu lieu, mais n'avait donné aucun résultat;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Vallée-de-l'Or a participé à une mission de recrutement au Maroc en juin 2022 pour tenter de recruter des préposés à la collecte et des préposés à l'écocentre;



CONSIDÉRANT QUE M. Mustapha Izgzaoun a été sélectionné pour le poste de préposé à l'écocentre suite à cette mission de recrutement;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'immigration de M. Izgzaoun n'a jamais été reçue par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec après son envoi postal;

CONSIDÉRANT QUE les besoins de main-d'œuvre à la collecte des matières résiduelles sont criants;

CONSIDÉRANT QUE, pour faire la demande de permis de travail, M. Izgzaoun doit présenter un nouveau contrat de travail détaillé émis par la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jaeline Rouleau et résolu unanimement :

- D'engager M. Mustapha Izgzaoun à titre de préposé à la collecte pour un poste régulier à temps complet au port d'attache de Senneterre;
- Que M. Izgzaoun puisse entrer en fonction dès qu'il aura un permis de travail valide;
- D'autoriser le directeur général à signer les documents afférents.

Adoptée

4.04 RH – ERRATUM - Modification no 4 – Statut de deux salariés préposés à l'écocentre

Résolution # 124-05-2023

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue entre le syndicat des Métallos, section locale 4796, représentant les salariés des écocentres et du traitement, et l'employeur concernant le statut et les conditions de travail de deux salariés préposés à l'écocentre;

CONSIDÉRANT QUE cette entente nécessite une modification à la convention collective existante;

CONSIDÉRANT QUE, par erreur, la version de l'entente qui a été soumise au conseil des maires en avril dernier n'était pas la version finale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Guylaine Labbée et résolu unanimement :

- D'autoriser le directeur général et le préfet à entériner la lettre d'entente modifiée relative au statut de deux préposés à l'écocentre;
- D'annuler la résolution # 083-04-2023 relative à la modification no 4 concernant le statut de deux salariés préposés à l'écocentre.

Adoptée



4.05 RH – Modification no 6 – Boni applicable aux salariés occupant un poste de préposé à la collecte ou au camion à corbeilles

Résolution # 125-05-2023

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue entre le syndicat des Métallos, section locale 4796, représentant les salariés de la collecte des matières résiduelles, et l'employeur concernant un boni applicable aux salariés occupant un poste de préposé à la collecte ou au camion à corbeilles;

CONSIDÉRANT QUE cette entente nécessite une modification à la convention collective existante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Guylaine Labbé et résolu unanimement d'autoriser le directeur général et le préfet à entériner la lettre d'entente relative au boni applicable aux salariés occupant un poste de préposé à la collecte ou au camion à corbeilles.

Adoptée

4.06 RH – Engagement de Mme Sylvie Arpin, coordonnatrice en attractivité

Le préfet, M. Martin Ferron, s'est retiré pour ce point du conseil qui est présidé par Mme Jacline Rouleau. Mme Rouleau déclare que M. Ferron n'a pas pris part aux discussions préalables pour ce point, celui-ci ayant déclaré un conflit d'intérêts.

Résolution # 126-05-2023

CONSIDÉRANT que le mandat de la MRC en attractivité est renouvelé;

CONSIDÉRANT que Mme Sylvie Arpin occupe déjà les fonctions de coordonnatrice en attractivité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Céline Brindamour et résolu unanimement :

- De renouveler l'embauche de Mme Sylvie Arpin, coordonnatrice en attractivité, pour un poste permanent à temps complet à partir du 18 mai 2023 au port d'attache de Malartic (offre d'emploi 2023-49);
- D'autoriser le directeur général à signer les documents afférents.

Adoptée

4.07 RH – Modification de statut – M. Christian Bellavance, conseiller aux entreprises sénior

Résolution # 127-05-2023

CONSIDÉRANT que le soutien aux entreprises fait partie du mandat premier du Service du développement local et entrepreneurial;

CONSIDÉRANT que M. Christian Bellavance occupe le poste temporaire à temps complet de conseiller aux entreprises sénior depuis



le 29 mars 2021, et ce, jusqu'au 31 mars 2025, et occupait auparavant le poste permanent à temps complet de conseiller en développement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantal Thibault et résolu unanimement :

- De modifier le statut de M. Christian Bellavance afin qu'il devienne permanent à temps complet en tant que conseiller aux entreprises sénior dès le 19 mai 2023;
- Que son ancienneté lui soit reconnue depuis le 29 mars 2021, soit sa date d'embauche à titre de conseiller aux entreprises sénior;
- D'autoriser le directeur général à signer les documents afférents.

Adoptée

4.08 RH – Engagement d'un(e) salarié(e) étudiant(e)

Résolution # 128-05-2023

CONSIDÉRANT QUE le Service du développement local et entrepreneurial aurait besoin d'une ressource supplémentaire pour faire différentes tâches cléricales, notamment la tenue à jour du répertoire des entreprises;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles à même la masse salariale du service;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été faite et approuvée par Emplois d'été Canada pour obtenir une subvention pour un emploi d'été étudiant (technicien(ne) en bureautique) à cet effet correspondant à 50 % du salaire horaire minimum pendant 8 semaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacline Rouleau et résolu unanimement :

- D'autoriser le directeur général à procéder à l'embauche d'un(e) technicien(ne) en bureautique étudiant(e) pour la saison estivale pour un poste temporaire à temps complet d'une durée de huit semaines.

Adoptée

4.09 RH – Engagement de Mme Christine Martineau, coordonnatrice à la collecte des matières résiduelles

Résolution # 129-05-2023

CONSIDÉRANT que le poste de coordonnateur(trice) de la collecte des matières résiduelles, quoique présentement occupé temporairement par M. Marc-Antoine Gervais-Hotte, présente des défis particuliers qui ne peuvent être relevés par une seule personne;

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite essayer une nouvelle approche afin d'optimiser l'efficacité du département de la collecte des matières résiduelles;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Nathalie-Ann Pelchat et résolu unanimement :

- D'engager Mme Christine Martineau, coordonnatrice à la collecte des matières résiduelles, pour un poste temporaire à temps complet dès le 12 juin 2023, et ce, pour une durée indéterminée, au port d'attache de Val-d'Or (offre d'emploi 2023-50);
- D'autoriser le directeur général à signer les documents afférents.

Adoptée

5.0 SERVICE ADMINISTRATIF ET PROJETS SPÉCIAUX

5.01 RF – Dépôt de la liste des chèques émis par le greffier-trésorier en avril 2023 (MRC et TNO-Autres)

Le directeur général dépose les listes des chèques émis à l'égard de la MRC et des TNO pour le mois d'avril 2023.

Le conseil prend acte des listes déposées.

- MRC de La Vallée-de-l'Or : 2 991 178,73 \$
- Salaires : 236 889,97 \$
- TNO-Autres : 6 360,18 \$

5.02 RF – Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 362-05-23 modifiant le règlement # 358-10-22 établissant la tarification et les intérêts des services relatifs à l'enviroparc et aux écocentres pour l'année 2023

AVIS DE MOTION PRÉSENTATION DÉPÔT

Mme Nathalie-Ann Pelchat donne avis de motion que sera adopté à une séance subséquente le règlement # 362-05-23 modifiant le règlement # 358-10-22 établissant la tarification et les intérêts des services relatifs à l'enviroparc et aux écocentres pour l'année 2023 et dépose le projet de règlement.

Ce règlement a pour but d'ajuster les tarifs suite à la réception du nouveau taux pour la fiducie post-fermeture du lieu d'enfouissement technique de la MRC.

Adoptée

5.03 TI – Contrat ADM-2023-003 concernant des services en cybersécurité - Octroi

Résolution # 130-05-2023

CONSIDÉRANT QUE les fonds pour ce projet sont disponibles dans le fond général de la MRC de La Vallée-de-l'Or;



CONSIDÉRANT QUE la loi sur la protection des renseignements personnels ajoute des responsabilités aux organisations en cette matière et que les cyberattaques se multiplient, il est dans l'intérêt de la MRC d'obtenir de nouveaux services en cybersécurité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantal Thibault et résolu unanimement :

- D'octroyer le contrat ADM-2023-003 concernant des services en cybersécurité à FQM Services, coopérative de solidarité, au coût de 244,56 \$ par licence pour un total annuel estimé de 24 700,56 \$ (avant taxes);
- Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

5.04 ADM – Remboursements concernant la téléphonie IP

Résolution # 131-05-2023

CONSIDÉRANT QUE les coûts du projet de téléphonie IP ont été optimisés et ont permis l'accumulation d'une réserve;

CONSIDÉRANT QUE le projet de téléphonie IP est terminé depuis la migration sur des services infonuagiques et que la MRC n'est plus un intermédiaire en téléphonie IP;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Vallée-de-l'Or souhaite redistribuer aux organisations participant au projet de téléphonie IP pour liquider la réserve et ainsi clore le projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Céline Brindamour et résolu unanimement :

- De procéder au remboursement, au prorata de l'utilisation par nombre de postes téléphoniques entre 2020 et 2022, des organisations participant au projet de téléphonie IP à même les fonds de la réserve de téléphonie IP;
- Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

5.05 RM – Appel d'offres FOR-2023-001 concernant du scarifiage et reboisement dans la ville de Val-d'Or, secteur St-Edmond - Autorisation

Résolution # 132-05-2023

Il est proposé par Mme Chantal Thibault et résolu unanimement :

- D'autoriser le directeur général à lancer un appel d'offres public concernant du scarifiage et reboisement dans la ville de Val-d'Or, secteur St-Edmond;



- Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

5.06 RM – Appel d’offres FOR-2023-002 concernant la construction de chemins forestiers et récolte forestière d’environ 143 ha dans la ville de Val-d’Or, chemin Duval - Autorisation

Résolution # 133-05-2023

Il est proposé par Mme Nathalie-Ann Pelchat et résolu unanimement :

- D’autoriser le directeur général à lancer un appel d’offres public concernant la construction de chemins forestiers et récolte forestière d’environ 143 ha dans la ville de Val-d’Or, chemin Duval;
- Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

5.07 RM – Appel d’offres FOR-2023-003 concernant la construction de chemins forestiers et récolte forestière d’environ 101 ha dans la ville de Malartic - Autorisation

Résolution # 134-05-2023

Il est proposé par Mme Jacline Rouleau et résolu unanimement :

- D’autoriser le directeur général à lancer un appel d’offres public concernant la construction de chemins forestiers et récolte forestière d’environ 101 ha dans la ville de Malartic;
- Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

5.08 RM – Appel d’offres FOR-2023-004 concernant la construction de chemins forestiers et récolte forestière d’environ 10 ha dans la municipalité de Rivière-Héva, chemin de la Rivière Cadillac - Autorisation

Résolution # 135-05-2023

Il est proposé par Mme Guylaine Labbé et résolu unanimement :

- D’autoriser le directeur général à lancer un appel d’offres public concernant la construction de chemins forestiers et récolte forestière d’environ 10 ha dans la municipalité de Rivière-Héva, chemin de la Rivière Cadillac;
- Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée



6.0 SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT

6.01 SAME – Diffusion des données sur les prélèvements d'eau

Résolution # 136-05-2023

CONSIDÉRANT QUE les données relatives aux prélèvements d'eau au Québec sont actuellement maintenues secrètes et difficiles à obtenir;

CONSIDÉRANT QUE l'eau est une ressource vulnérable et épuisable, selon la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés;

CONSIDÉRANT QUE la gestion durable de l'eau au Québec repose sur une approche intégrée et participative qui ne peut être mise en œuvre de manière efficace sans l'accès du public et des municipalités à l'ensemble des informations relatives aux prélèvements d'eau;

CONSIDÉRANT la motion adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 1er juin 2022 reconnaissant qu'«une modification législative doit être considérée» et qu'il est demandé «au gouvernement d'évaluer la possibilité de modifier le cadre juridique afin que les quantités d'eau prélevées aient un caractère public»;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de loi numéro 42 visant principalement à s'assurer de la révision des redevances exigibles pour l'utilisation de l'eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantal Thibault et résolu unanimement que la MRC de La Vallée-de-l'Or :

- demande au gouvernement du Québec de modifier le cadre juridique portant sur les données relatives à tous les prélèvements d'eau déclarés au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin d'en reconnaître le caractère public et d'en assurer la diffusion sans restriction;
- demande à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) d'adopter leurs propres résolutions au même effet;
- transmettre une copie de la présente résolution au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, à la FQM et à l'UMQ.

Adoptée

6.02 FOR - Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) - Priorisation

Résolution # 137-05-2023

CONSIDÉRANT QUE le programme d'aménagement durable des forêts (PADF) a été reconduit pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2024 pour le montant annuel de 140 125 \$;



CONSIDÉRANT QU'un montant annuel de 48 125 \$ doit obligatoirement être réservé pour la Table GIRT et les consultations publiques du PAFI du MFFP;

CONSIDÉRANT QU'un montant annuel de 2 500 \$ est réservé pour la gestion du fonds par la MRC de Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QU'un montant annuel minimal de 50 000 \$ est réservé pour les travaux forestiers non commerciaux à l'intérieur des blocs de lots intramunicipaux de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE lorsque nous déduisons les montants engagés avec les montants antérieurs non dépensés, la MRC dispose de 133 676 \$ d'ici mars 2024 pour investir dans des projets admissibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacline Rouleau et résolu unanimement de prioriser les projets suivants :

- Travaux de réfection d'un chemin multiusage dans le canton de Valets - Ville de Senneterre pour un montant de 40 000 \$;
- Travaux de protection des frayères du secteur sud du lac Florentien par l'amélioration de son accessibilité par la partie nord - Association chasse et pêche de Val-d'Or inc. pour un montant de 35 000 \$.

Adoptée

6.03 AME - Certificat de conformité de la MRC – Règlement 2023-08 de la Ville de Val-d'Or

Résolution # 138-05-2023

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement 2023-08 de la Ville de Val-d'Or est d'amender le règlement de zonage 2014-14 dans le but d'en modifier diverses dispositions générales;

CONSIDÉRANT QU'après analyse du règlement par le Service de l'aménagement, celui-ci apparaît conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Nathalie-Ann Pelchat et résolu unanimement d'émettre un certificat de conformité à l'égard du règlement 2023-08 de la Ville de Val-d'Or.

Adoptée

6.04 AME – Demande d'appui de Vidéotron

Résolution # 139-05-2023

CONSIDÉRANT QUE les gens de Vidéotron veulent soumettre une demande de financement pour la construction et la mise à niveau du réseau de fibre optique dans notre MRC;



CONSIDÉRANT QUE cette mise à niveau augmentera la diversité de fibre et apportera une résilience supplémentaire pour toutes les infrastructures de télécommunication déjà existantes dans notre région avec un parcours de fibre alternatif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantal Thibault et résolu unanimement d'appuyer la compagnie Vidéotron dans sa demande de financement au CRTC dans le « Fonds pour la large bande » pour un projet de construction et de mise à niveau de l'infrastructure de transport de la fibre optique pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

Adoptée

7.0 SERVICE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucune

8.0 COMITÉS (MRC ET AUTRES ORGANISMES)

Aucune

9.0 CONFÉRENCE DES PRÉFETS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET AUTRES ORGANISMES

Aucune

10.0 AFFAIRES DIVERSES

Aucune

11.0 QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune

12.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution # 140-05-2023

Il est proposé par Mme Nathalie-Ann Pelchat et résolu unanimement de procéder à la levée de la séance à compter de 11 h 20.

Adoptée

ATTESTATION

Je, Martin Ferron, préfet de la MRC de la Vallée-de-l'Or, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Martin Ferron, préfet

Marie-Hélène Bastien, greffière